



Entente intercommunale pour la gestion des déchets ménagers

Chère concitoyenne, cher concitoyen,

Vous trouverez, jointe à la présente notice informative, votre **carte magnétique personnelle**. Cette carte vous donnera accès aux bennes compacteuses. Nous espérons que cette notice vous fournira toutes les réponses à vos questions relatives au système d'élimination des déchets.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter votre secrétariat communal.

La loi sur la gestion des déchets (LGD) introduit la taxe proportionnelle (pollueur-payeur), à savoir une taxe volumétrique (taxe au sac) ou une taxe pondérale (taxe au poids). Les assemblées communales de l'entente intercommunale ont choisi le système de taxe pondérale. Chaque citoyen(enne) paiera en fonction du poids d'ordures ménagères qui devront être éliminées. Chacun doit amener ses ordures à l'un des 4 points de collecte indiqués plus loin.



Comment fonctionne le système ?

Chacun doit amener ses déchets aux bennes compacteuses. Les sacs de déchets sont pesés, avant d'être compactés. Une facture individuelle est par la suite envoyée à chaque titulaire d'une carte magnétique. Celle-ci est personnalisée.

En appliquant la carte sur le lecteur, la porte du système de pesage s'ouvre. **Les déchets, mis dans des sacs plastic fermés, sont déposés dans le tambour. (Les cartons, le sagex et de longs objets tels que manche à balai, tringle de rideau, etc. sont interdits, car ils bloquent le système).** Ne pas surcharger le tambour (pas plus de 3 sacs de 35 litres, 2 de 60 litres, 1 de 110 litres). Pressez le bouton et la porte se referme. Le système marque une pause, car il contrôle qu'il n'y ait pas de mouvement à l'intérieur (sécurité). Si un mouvement est détecté, la porte s'ouvre automatiquement. Le poids s'affiche sur l'écran frontal. La benne est arrondie sur l'avant pour empêcher les enfants ou les animaux de pouvoir accéder à l'ouverture.

Quelles sont les heures d'ouverture ?

Les déchets peuvent être amenés 24h/24h, 7/7 jours à la benne d'Arconciel et du lundi au samedi (pas de dépôt le dimanche et les jours fériés ou chômés) aux bennes d'Ependes de 07h00 à 20h45, de la Tuilerie à Ferpicloz et du Serté à Le Mouret

Combien de cartes puis-je obtenir ? Chaque ménage reçoit une carte.

IMPORTANT : conserver précieusement votre carte déchets avec autant de soin qu'une carte bancaire (ne pas la plier, ne pas l'exposer au soleil, à une source de chaleur, à des champs magnétiques, à un téléphone portable).

Que se passe-t-il si je perds ma carte, si elle ne fonctionne plus ou si elle est cassée ?

Il faut l'annoncer tout de suite au bureau communal de votre commune qui s'occupe de la gestion administrative des cartes.

Si **la carte a été perdue**, votre compte sera alors bloqué afin d'éviter que quelqu'un d'autre ne s'en serve. Une nouvelle carte vous sera délivrée contre paiement de Fr. 40.00.

Si **la carte est cassée**, une nouvelle carte vous sera délivrée contre paiement de Fr. 40.00.

Si **la carte ne fonctionne plus** et qu'elle est en bon état, il faut la rapporter à votre administration communale. Une nouvelle carte vous sera remise contre paiement de Fr. 10.00

Quel est le prix du kilo de déchets ?

Le règlement communal indique une fourchette de prix pour l'élimination des déchets ménagers, veuillez vous y référer.

Quand se fait la facturation ?

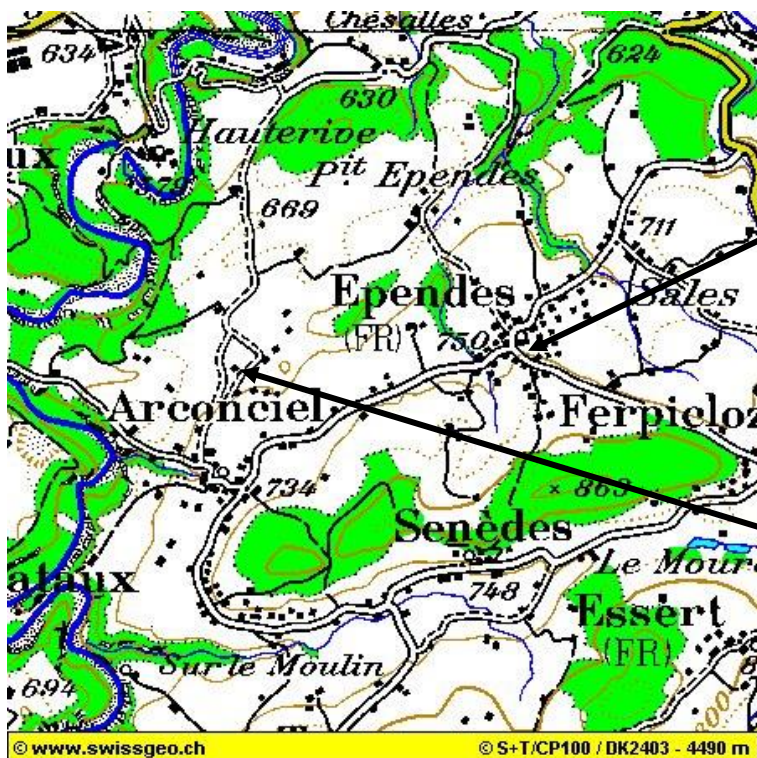
La facturation sera effectuée par la commune de domicile. Un décompte semestriel sera établi. Le titulaire de la carte obtiendra une facture détaillée pour la période avec indication du poids des déchets. Il devra s'acquitter du montant de la facture dans les 30 jours.

Que se passe-t-il si je quitte la commune ?

La personne qui quitte la commune doit impérativement remettre sa carte au secrétariat communal, faute de quoi elle sera facturée (Fr. 40,-). Une fois la carte remise, un décompte final sera établi. La facture sera ensuite adressée à la personne concernée qui devra l'acquitter dans les 30 jours.

Où dois-je déposer mes déchets et où se trouvent les bennes compacteuses ?

Chacun peut déposer ses déchets dans la benne de son choix. Les 4 bennes compacteuses se trouvent aux emplacements suivants :



Ependes
Centre du village
 lundi-samedi
 07h00 – 20h45
 (sauf jours fériés)

Arconciel
Déchetterie
 tous les jours
 24h/24h



Le Mouret
Déchetterie du Serté
 Praroman
 du lundi au samedi
 24h/24h
 (sauf jours fériés)

Ferpicloz
La Tuilerie
 du lundi au samedi
 24h/24h
 (sauf jours fériés)